

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement  
modifiant le règlement de zonage numéro 300-1992**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 300-77-2022 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 300-92.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 août 2022 à 19 h 30 à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications réglementaires qui permettront de modifier les grilles des usages et normes dans les zones A4-16, R3-105, P2-125, RM1-149 et R3-168, de modifier la définition d'usage domestique et les normes sur les arbres.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur rendez-vous à la Mairie située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 19<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.**

(Original signé)

Marie-Josée Masson,  
Greffière-trésorière / directrice générale